



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Le SNUDI-FO alerte :

Après les évaluations PPCR à la tête du client Le ministère s'apprête à remettre en cause les règles essentielles du mouvement (suppression de l'ancienneté générale de service et du 2nd mouvement...)

À l'occasion du groupe de travail du 8 octobre, le ministère a confirmé ses projets suivants :

- **Suppression de l'Ancienneté Générale de Service dans les barèmes pour le mouvement**
- **la suppression du 2nd mouvement**
- **des affectations autoritaires et arbitraires, à titre définitif comme à titre provisoire ;**
- **l'harmonisation académique des règles du mouvement remettant en cause la place et le rôle des délégués du personnel ;**
- **la remise en cause des prérogatives des CAPD.**

Le SNUDI-FO n'accepte pas !

Ainsi pour le ministère, l'immense majorité des affectations devraient être réalisées à titre définitif à l'issue d'une seule saisie des vœux, c'est-à-dire la suppression pure et simple du 2nd mouvement avec la réunion de la CAPD.

Pour arriver à ses fins, le ministère s'apprête à remettre en cause le statut général de la Fonction publique qui prévoit que chaque fonctionnaire est nommé sur un emploi déterminé.

Ainsi il prévoit « *d'offrir* » au cours d'un seul mouvement « *autant de postes qu'il y a de participants au mouvement* » **avec affectation « coûte que coûte » à titre définitif sur des postes non choisis.**

Pour cela, il demande aux DASEN de proposer à la publication « *outre des postes précis, des postes correspondants à des zones géographiques et/ou à une certaine typologie de postes* » sur lesquels seront affectés les enseignants.

Les expérimentations concernant les « postes correspondant à des zones géographiques » sont édi-fiantes. Ces « postes » ne sont ni plus ni moins que des affectations selon les besoins du moment, évoluant d'une année sur l'autre ou même en cours d'année pour faire face à la pénurie de postes qu'organise le ministère. L'instauration de ces « postes » signifie la liquidation du droit volontaire à mutation auquel est substituée la mobilité forcée.

De plus, le ministère veut transférer aux CTSD, regroupant tous les représentants des personnels de l'Éducation nationale sans distinction de corps, le rôle d'examen des notes de service concernant la mutation des personnels du 1^{er} degré. Cette mesure remet en cause les prérogatives des CAPD ou siègent les représentants du corps des instituteurs et Professeurs des écoles. C'est l'objectif de suppression des corps de la fonction publique que recherche le ministère.

Une nouvelle fois, le SNUDI-FO a exprimé sa totale opposition à toutes ces modifications lors du groupe de travail. Il a soulevé les nombreuses injustices, l'arbitraire et la remise en cause du statut qu'elles engendraient. Ce serait un coup fatal porté au droit à mutation contenu dans le statut général de la fonction publique. Le ministre avec ce projet prépare la mobilité forcée, par définition.

La logique de PPCR appliquée au mouvement : inacceptable !

Après les décisions discrétionnaires liées à PPCR dans les promotions de grade et d'échelon, le ministre veut étendre l'arbitraire au mouvement des PE en supprimant les éléments objectifs et vérifiables par tous du barème.

Le SNUDI-FO combattra ce projet comme il s'est opposé à PPCR et son évaluation. Le SNUDI-FO ne laissera pas détruire le mouvement et les barèmes.

Le SNUDI-FO revendique :

- ▶ **Le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes et la suppression des postes profilés ;**
- ▶ **Le maintien des deux phases du mouvement avec saisie de vœux sur postes précis.**
- ▶ **Non aux vœux élargis : zones, types de postes... !**
- ▶ **L'abandon du projet de contraindre les collègues à formuler des vœux sur des postes correspondant à des zones géographiques**
- ▶ **Le maintien de toutes les prérogatives des CAPD. Non aux harmonisations académiques !**
- ▶ **Le maintien de tous les postes de personnels administratifs nécessaires à l'organisation d'un véritable mouvement !**

Afin de proposer l'organisation de la mobilisation en défense des règles de mutations, le SNUDI-FO a invité les organisations syndicales nationales SNUipp-FSU, SE-UNSA, SUD Éducation, CGT Edu'action à une réunion intersyndicale, avant la tenue d'un nouveau groupe de travail qui doit se réunir le 18 octobre.

D'ores et déjà, le SNUDI-FO invite les syndicats départementaux à informer les enseignants du 1^{er} degré des projets destructeurs du ministère. Il les invite à multiplier les prises de position dans les écoles et les réunions.

Montreuil, le 10 octobre 2018